

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE LA VILLE
Agence nationale de l'habitat

**Décision du 19 septembre 2007
portant délégation de signature (ANAH/DAT)**
NOR : *MLVU0817665S*

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
Vu l'arrêté du 14 septembre 2007 portant nomination de la directrice générale de l'ANAH, à compter du 19 septembre 2007 ;
Vu la décision du 6 novembre 2002 nommant M. Bertin de la Hautiere (Alain) suppléant du directeur de l'action territoriale,

Décide :

Article 1^{er}

A compter du 19 septembre 2007, en l'absence du directeur de l'action territoriale, délégation est donnée à M. Bertin de la Hautiere (Alain), à l'effet de signer dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice, ordonnateur de l'ANAH, les ordres de mission pour les agents placés sous l'autorité du directeur de l'action territoriale, et les états de frais correspondants.

Article 2

La précédente décision, donnant délégation à M. Bertin de la Hautiere (Alain), suppléant du directeur de l'action territoriale, est abrogée.

Fait à Paris, le 19 septembre 2007.

Lu et accepté.

*La directrice générale de
l'ANAH,
S. Baïetto-Beysson*

A. Bertin de la
Hautiere